

A Monsieur Le Recteur de l'Académie de Créteil

Au Dasein de l'Académie de Créteil

jeudi 10 octobre 2019, collège Marie Curie, Les Lilas

Le personnel du collège Marie Curie des Lilas réunit avec ses sections syndicales SNES-FSU, SNEP-FSU, FO, CGT a décidé de reconduire son droit de retrait.

Alors que le droit de retrait était heureusement reconnu pour les Agents pour la journée de mardi, nous sommes profondément indignés et humiliés d'apprendre par voie de presse que le droit de retrait des enseignants pour danger grave et imminent n'était pas considéré comme valable par l'Académie de Créteil. (Déclaration de M. Le Recteur sur France Bleu <https://france3-regions.francetvinfo.fr/paris-ile-de-france/seine-saint-denis/seine-saint-denis-apres-meurtre-lyceen-aux-lilas-inquietude-enseignants-parents-eleves-1734219.html>)

Un droit de retrait s'exerce quand un salarié est « confronté à un danger grave et imminent », poursuit le Rectorat. « Là, en occurrence, on n'est pas dans ce cadre-là » car les faits se sont passés sur « la voie publique ». Le Recteur oublie-t-il que les élèves empruntent la « voie publique » pour se rendre dans leurs établissements ? Oublie-t-il que des couteaux ont été trouvés aux abords immédiats (à portée de mains des élèves) du collège ? N'entend-il pas que des menaces de représailles réelles pèsent sur nos élèves ?

M. Le Recteur évoque également les contraintes budgétaires de l'Education Nationale pour ne pas nous accorder les moyens légitimes et indispensables afin d'assurer la sécurité à l'intérieur de notre établissement.

Nous espérons vivement que M. Le Recteur s'entretiendra aujourd'hui-même avec M. Le Ministre afin de lever les « contraintes budgétaires » qui empêcheraient de nous accorder les moyens humains nécessaires :

- 4 postes d'AED à plein temps recrutés de façon pérenne
- 1 poste de CPE à plein temps recruté de façon pérenne
- Affectation de toutes les heures d'AVS auxquelles nos élèves ont droit
- Nomination d'un enseignant de technologie pour que tous les élèves aient cours
- Remplacement du collègue de mathématiques absent.
- Classement du collège en zone d'éducation prioritaire (REP)
- Rétablissement des heures de vie de classe (heures statutaires)